



CHAMPIONNAT LAS MARTINES 2023

REGLEMENT

1. ADMISSIBILITE

Le championnat Las Martines 2023 est accessible à tous joueurs et joueuses de plus de 12 ans au 01/04/2023. Les épreuves sont ouvertes aux joueuses et joueurs répondant aux exigences du statut amateur et aux critères suivants : être licenciés à la Fédération Française de Golf. Ils devront être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace du licencié.

2. REGLES SANITAIRES

Le championnat Las Martines est soumis aux règles sanitaires en vigueur.

3. REGLES GOLF

Le championnat Las Martines est soumis aux dernières règles reconnues par la FFGolf.

4. REGLES LOCALES

Les règles locales du Golf Las Martines s'appliquent.

5. FORMAT DE JEUX

Le format de jeux est le :

- Strokeplay sur 18 trous pour les 1ères séries
- Stableford sur 18 trous pour les 2èmes et 3èmes séries

Dans chaque catégorie, le gagnant ou la gagnante est le score NET le plus bas.

Chaque joueur doit participer à au moins 2 étapes du championnat pour que sa participation soit validée.

Les 2 meilleurs cartes de chaque joueur seront comptabilisées pour le classement final du championnat.

6. VOITURETTE ET CHARIOTS ELECTRIQUES

Les voiturettes et les chariots à main et électriques sont autorisés.

7. CADDIES ET COACHS

Les caddies ou coachs sont autorisés.

8. INDEX

L'index pris en compte est le celui connu par la fédération au jour de la compétition en cours.

Ainsi un joueur pourra être amené à changer de catégorie, au fil des étapes du Championnat, en fonction de ses résultats.

9. CATEGORIES PAR HANDICAP

1ère Série Homme : jusqu'à 15,9

2ème Série Homme : de 16 à 36,9

3ème Série Homme : à partir de 37

1ère Série Femme : jusqu'à 15,9

2ème Série Femme : de 16 à 36,9

3ème Série Femme : à partir de 37

10. DATES ET HORAIRES DES ETAPES DU CHAMPIONNAT

Voici les dates du championnat Las Martines 2023 (Le Golf Las Martines se réserve le droit n'annuler ou de déplacer une étape du championnat, vous devez vous informer des modifications en contactant le Golf Las Martines) :

- Dimanche 16 Avril 2023
- Dimanche 14 Mai 2023
- Dimanche 11 Juin 2023
- Dimanche 23 Juillet 2023
- Dimanche 24 Septembre 2023
- Dimanche 29 Octobre 2023

Les horaires de départ sont communiqués par le Golf Las Martines au plus tard à 18h00 la veille de chaque étape. Il peut s'agir de départs en ligne ou en shot gun en fonction du nombre de participants.

11. ZONES DE DEPART

- Handicap 0 à 15,9 : Boules blanches pour les hommes, boules bleues pour les femmes.
- Handicap 16 à 54 : Boules jaunes pour les hommes, boules rouges pour les femmes.

12. INSCRIPTIONS

Pour être validées, les inscriptions aux étapes doivent être déposées par le joueur au plus tard 24h avant la date de la compétition

- Soit par téléphone au 05.62.07.27.12
- Soit par mail à contact@lasmartines.ugolf.eu
- Soit à l'accueil du Golf Las Martines

Le droit d'inscription sera réglé au golf le jour de la compétition.

Le droit de jeu par joueur est de 10€ pour les non-membres AS par étape.

Le droit de jeu par joueur est de 8€ pour les membres AS par étape.

Le droit de jeu par joueur est de 40€ pour les non-membres AS et les membres AS pour toutes les étapes.

A cela s'ajoute le prix du Green-fee 18 trous aux joueurs extérieurs et aux membres dont l'abonnement n'est pas valable sur la journée de compétition. Les membres dont l'abonnement est valable sur la journée de compétition doivent uniquement s'acquitter du droit de jeu.

Les tarifs préférentiels induits par la carte LeClub Golf s'appliquent aux détenteurs.

13. REMBOURSEMENT

L'annulation d'un participant n'est pas remboursable.

14. RETARD

Un joueur, qui ne se présente pas à l'accueil du golf au moins 15 minutes avant son heure de départ sera disqualifié.

15. JEU LENT

Le jeu lent pourra être sanctionné par l'organisateur.

16. CODE DE CONDUITE

Tous les joueurs doivent respecter l'étiquette. Ainsi il sera considéré comme une violation grave du code de conduite :

1. Utilisation d'un téléphone portable pendant le jeu.
2. Distraire ou offenser intentionnellement les autres concurrents
3. Abus verbaux envers les autres concurrents/officiels/personnel. Toute autre faute non énumérée ci-dessus, mais jugée grave par le Comité. La pénalité pour infraction est la disqualification.

17. EGALITE

En cas d'égalité au résultat final, le départage se fait sur les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, 3 derniers, et le dernier trou.

18. IMPOSSIBILITE D'UN JOUEUR SELECTIONNE DE POURSUIVRE LA COMPETITION

Si un joueur sélectionné ne peut se présenter à l'étape suivante, il devra en informer au plus tôt l'organisateur pour permettre la sélection du joueur arrivé immédiatement derrière lui dans l'épreuve précédente.

19. INTEMPERIES

En cas d'intempéries et (ou) cas de force majeure pendant les étapes :

- a. Suspension temporaire. Au signal sonore évacuation immédiate du parcours avec interdiction de finir le trou (Règles locales).
- b. Annulation totale ou partielle d'un jour : Le score des joueurs ayant fini le parcours est validé. Les joueurs n'ayant

pu finir le parcours pourrons se représenter à une date ultérieure unique proposée par le club recevant la compétition. A l'issue le résultat sera alors rendu.

20. SUSPENSION DES COMPETITIONS

La suspension des étapes pour des raisons de force majeure ou de pandémies préserve les droits des joueurs sélectionnés à l'étape, où ils se trouvent dans leurs sélections. Ils retrouveront leurs positions, dès la reprise possible du championnat.

Le Golf Las Martines se réserve le droit d'annuler ou de déplacer une étape du championnat.

21. RESPONSABILITE :

Le Golf Las Martines décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident qui pourrait survenir à un joueur pendant les étapes. Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer :

1. Qu'il n'existe pour sa santé, aucune contre-indication à la pratique du golf en compétition et,
2. Qu'il est suffisamment couvert par une assurance en cas d'accident sur le parcours.